

	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	CIMIEZ		Page 1 sur 2
	NOTE D'INFORMATION	COURRIER/2009		
		Création	MàJ	Vérification
		31/01/2011		31/01/2011
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Melle Pauline DELHAYE Poste 34660.	Approbation	Diffusion	Application
		31/01/2011	31/01/2011	Jusqu'au 31/03/2011

CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE :

- INFIRMIER
- TECHNICIEN DE LABORATOIRE
- MASSEUR KINESITHERAPEUTE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

Vu – la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière,

Vu – l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours interne sur titres est ouvert en vue de pourvoir :

- ▶ 1 poste au Centre Hospitalier de Grasse – filière infirmière.
- ▶ 9 postes au Centre Hospitalier Universitaire de Nice, répartis ainsi qu'il suit :
 - Filière infirmière :
 - 7 postes de cadre de santé - infirmier
 - Filière médico-technique
 - 1 poste de cadre de santé – technicien de laboratoire
 - Filière rééducation :
 - 1 poste cadre de santé – masseur kinésithérapeute

ARTICLE 2 : Ce concours interne sur titres est ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 89-609 du 1^{er} septembre 1989 et n° 89-613 du 1^{er} septembre 1989, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins 5 ans de services effectifs accomplis

dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs, en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

ARTICLE 3 : Le DOSSIER D'INSCRIPTION au concours peut-être obtenu en téléphonant à l'hôpital de Cimiez, Direction des Relations Humaines secteur concours, poste 34654.

Il devra être retourné :

Au plus tard le 31 MARS 2011
(date de clôture des inscriptions)

A L'HOPITAL DE CIMIEZ
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
4, Avenue Reine Victoria
06003 NICE Cedex 1

**Le cachet de la poste faisant foi, les dossiers doivent être envoyés IMPERATIVEMENT
PAR COURRIER POSTAL.**

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER